



MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 11 juillet 2014
N°122/211

L'Etat va engager l'ouverture du capital de l'aéroport de Toulouse-Blagnac

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes Publics, et Arnaud MONTEBOURG, ministre de l'Économie, du Redressement Productif et du Numérique, annoncent avoir demandé à l'Agence des Participations de l'État d'engager une procédure de cession de la participation de l'État au capital de la société Aéroport Toulouse-Blagnac. Cette opération se réalisera dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, ouverte et transparente, lui permettant de céder immédiatement jusqu'à 49,99 % du capital, assortie d'une option de vente pour le solde. La Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse sera également invitée à céder une fraction de sa participation aux côtés de l'État, si elle en exprime l'intention.

L'État détient aujourd'hui 60 % du capital d'Aéroport Toulouse Blagnac, aux côtés de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse qui en détient 25 %, et des collectivités territoriales (Région Midi-Pyrénées, Département de Haute-Garonne, Communauté urbaine de Toulouse Métropole) qui en possèdent chacune 5 %. L'opération a fait l'objet d'une concertation approfondie au cours des derniers mois avec les actionnaires locaux, qui seront pleinement associés à sa mise en œuvre et avec lesquels l'État exercera sa vigilance sur les aspects industriels et sociaux des offres des candidats.

Le Gouvernement publiera prochainement le cahier des charges régissant la procédure, qui devrait aboutir à la sélection de l'acquéreur en novembre prochain.

Cette opération s'inscrit pleinement dans le cadre des lignes directrices de l'État actionnaire définies par le Gouvernement : elle permettra à l'État de se désengager à terme du capital de la société tout en s'assurant, par son rôle de concédant et de régulateur, de la résilience économique de l'aéroport et du respect des exigences liées au service public aéroportuaire.

Contacts presse :

Cabinet de Michel SAPIN : 01 53 18 41 13
Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13
Agence des participations de l'État : 01 44 87 70 42

sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr
sec.merp-n-presse@cabinets.finances.gouv.fr
charlotte.neuvy@ape.finances.gouv.fr



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT